

Le goût amer de l'archive

Appel à contributions

Au moment même où les avancées technologiques favorisent une démultiplication inouïe de la diffusion de données à caractère historique, les conditions d'accès aux fonds d'archives jugés sensibles ne s'améliorent guère, quand elles ne se dégradent pas. L'accès aux archives, qu'elles soient publiques ou privées, demande souvent, en amont de toute recherche, un long travail de négociation qui reste peu explicité par les chercheuses et chercheurs lorsqu'ils présentent les résultats de leur enquête. La revue *traverse* souhaite consacrer un cahier thématique au patient travail nécessaire à la création d'un corpus de sources et aux enjeux que cela pose aux historiennes et historiens du point de vue de leur méthodologie et de leur déontologie : jusqu'où est-on prêt à aller pour avoir accès à des documents originaux ? Quelle part d'autonomie est-on d'accord de céder lorsqu'il s'agit de signer un contrat pour obtenir un accès aux sources ? Comment garantir l'indépendance du processus de recherche si celui-ci est soumis à un droit de regard extérieur quant à la publication des résultats ? Comment faire la part des choses entre la protection de la vie privée et de la personnalité d'un côté et les besoins de l'enquête historique et le principe de la transparence de la vie publique de l'autre ? Plus largement, on voudrait examiner, s'agissant de l'accès à certains corpus, quelles ont pu être les difficultés passées et quels sont les problèmes nouveaux pour esquisser, sans s'interdire une perspective comparatiste, une forme d'état des lieux de la relation à l'archive en Suisse.

Dans le cas de documents relevant de la sphère publique, la consultation des archives est depuis longtemps soumise à des procédures administratives de dérogation selon la durée de protection des pièces (embargo) et leur degré de confidentialité. Dans le cas d'archives privées de personnes morales ou physiques, l'accès aux documents relève de la seule volonté des détenteurs d'archives d'ouvrir leur fonds, tout en souhaitant que leur histoire soit écrite, et souvent qu'elle le soit d'une certaine façon. Les rapports avec les archives d'entreprise semblent particulièrement ambigus, car leur accès est tributaire d'attentes contradictoires – le besoin de connaissance exhaustif de la recherche s'oppose bien souvent aux souhaits des entreprises de dévoiler un peu de leur histoire et surtout de leur *success story* à des fins publicitaires et de légitimation historique. Ces conditions d'accès posent notamment la question de l'autocensure : engagés sur des travaux de plusieurs mois ou années, les chercheuses et chercheurs sont-ils prêts à voir leur corpus soudain se refermer à la suite de la publication d'un article qui déplairait à l'entreprise ou l'association détentrice des fonds ? Et qu'en est-il de la liberté de propos des historiennes et historiens effectuant un travail sur mandat, problématique à laquelle se heurte pourtant la *public history* et toute pratique historique, dès lors qu'elle n'est plus libre de poser elle-même ses propres questionnements ? Enfin peut-on noter en Suisse comme dans d'autres pays, une tendance de plus en plus restrictive quant à l'accès à certains types d'archives et, si oui, lesquels ?

C'est que, autre problème — et non des moindres dans un contexte où les délais administratifs impartis à la réalisation des travaux de mémoire et de thèse se sont notoirement raccourcis — les difficultés d'accès aux archives pèsent sur l'orientation même de la recherche. Dans un système de plus en plus contraint, la question de l'accessibilité aux sources primaires ou celle des conditions auxquelles et dans lesquelles celles-ci pourront être consultées tend, par nécessité, à se substituer à celle,

pourtant première, de l'importance scientifique du sujet de recherche lui-même. À cet égard, les entraves mises à la recherche, qu'elles soient imputables au caractère jugé sensible de certains fonds documentaires ou qu'elles découlent, plus prosaïquement, d'une vision étroitement managériale (réduction des coûts, des horaires et du personnel qualifié) de la gestion des archives publiques, produisent les mêmes effets à la fois délétères, frustrants et dissuasifs. Ils détournent insidieusement les milieux historiens de certains sujets de recherche, voire de certains dépôts d'archives, lesquels n'hésitent plus, désormais, à externaliser leurs prestations, au point même qu'on pourrait craindre, à terme, une forme de privatisation des ressources documentaires.

La gestion des crises dues aux implications judiciaires, politiques ou morales de certains aspects controversés de l'histoire suisse (esclavage, rapports avec l'Allemagne nazie, internements administratifs, pollutions des sols) ouvre également des pistes de réflexion. En effet, si la gestion de ces crises implique qu'on assiste parfois à des ouvertures d'archives inespérées, à l'exemple de celles dont plusieurs commissions d'experts ont pu bénéficier, l'accès à ces fonds reste souvent réservé aux seuls membres de ces commissions ou aux collaborateurs·trices de recherche engagés·es par elles et tenus au secret de fonction. Entre autres problèmes que posent ces pratiques, celui du contrôle par les pairs, qui devient véritablement épineux lorsque, une fois la crise passée, l'accès à ces fonds (voir à des fonds qui avaient été jusque-là normalement ouverts au public) se referme ou — autre cas constaté — lorsque les publications issues de ces travaux d'expertise servent de repoussoir aux demandes de la recherche libre, au motif que l'histoire du sujet est définitivement écrite de plume autorisée...

D'autres questions, notamment celle de la destruction des archives, accidentelle ou délibérée, clandestine ou assumée, pourraient être abordées. Pour le cas, finalement révélé en 2018, de la destruction des archives de la Banque cantonale de Schaffhouse (et avec elles de 130 ans d'un morceau d'histoire régionale), combien d'autres, qui passent sous les radars ? Enfin, le thème de la numérisation de documents s'impose d'évidence à la réflexion : si la numérisation des archives paraît en effet souhaitable et nécessaire, notamment à des fins de conservation, elle ne doit pas servir d'alibi à une dématérialisation forcée des lieux de recherche, qui sont aussi des lieux de rencontres et d'échanges scientifiques. Elle serait tout à fait contreproductive si, comme il arrive déjà, elle consistait à jeter sur la toile ou à communiquer aux chercheurs et chercheuses des sources difficilement identifiables faute d'inventaires, ou sorties de leur contexte documentaire, compliquant ainsi l'interprétation des sources ou, pire encore, empêchant toute critique de provenance – étape pourtant fondamentale d'une démarche historienne sérieuse.

Nous appelons donc à des retours d'expérience de la part de chercheuses et chercheurs qui ont été confrontés à des conditions d'accès difficiles aux documents d'archives, voire à des refus d'accès, de la part d'administrations, d'entreprises, d'Églises, d'associations ou de particuliers en Suisse. Des contributions venant d'archivistes ou de responsables de centres de documentation portant, par exemple, sur les problèmes rencontrés pour faire respecter les ordonnances sur le versement des documents de l'administration ou sur les éventuels manques de ressources pour mener à bien leur mission patrimoniale, seraient également très appréciées. Ce cahier thématique espère enfin contribuer à l'élaboration d'un catalogue de « bonnes pratiques » utiles à instaurer en amont de la consultation de fonds marqués du sceau du secret (bancaire, militaire, médical, commercial), de la protection de la vie privée ou de la « raison d'Etat ».

t r a v e r s e

ZEITSCHRIFT FÜR GESCHICHTE • REVUE D'HISTOIRE

Ce cahier constituera le numéro 1/2023 de la revue *traverse* et les contributions seront soumises à une procédure d'évaluation par les pairs en « double aveugle ». Les personnes intéressées sont invitées à adresser un résumé d'environ 400 mots, incluant des références bibliographiques et un bref CV **jusqu'au 1^{er} septembre 2021** à : Alexandre Elsig (alexandre.elsig@epfl.ch), Malik Mazbouri (malik.mazbouri@unil.ch), Thibaud Giddey (thibaud.giddey@unil.ch).